

PLAN LOCAL D'URBANISME de MOUSSY-LE-VIEUX

PLAN DE ZONAGE

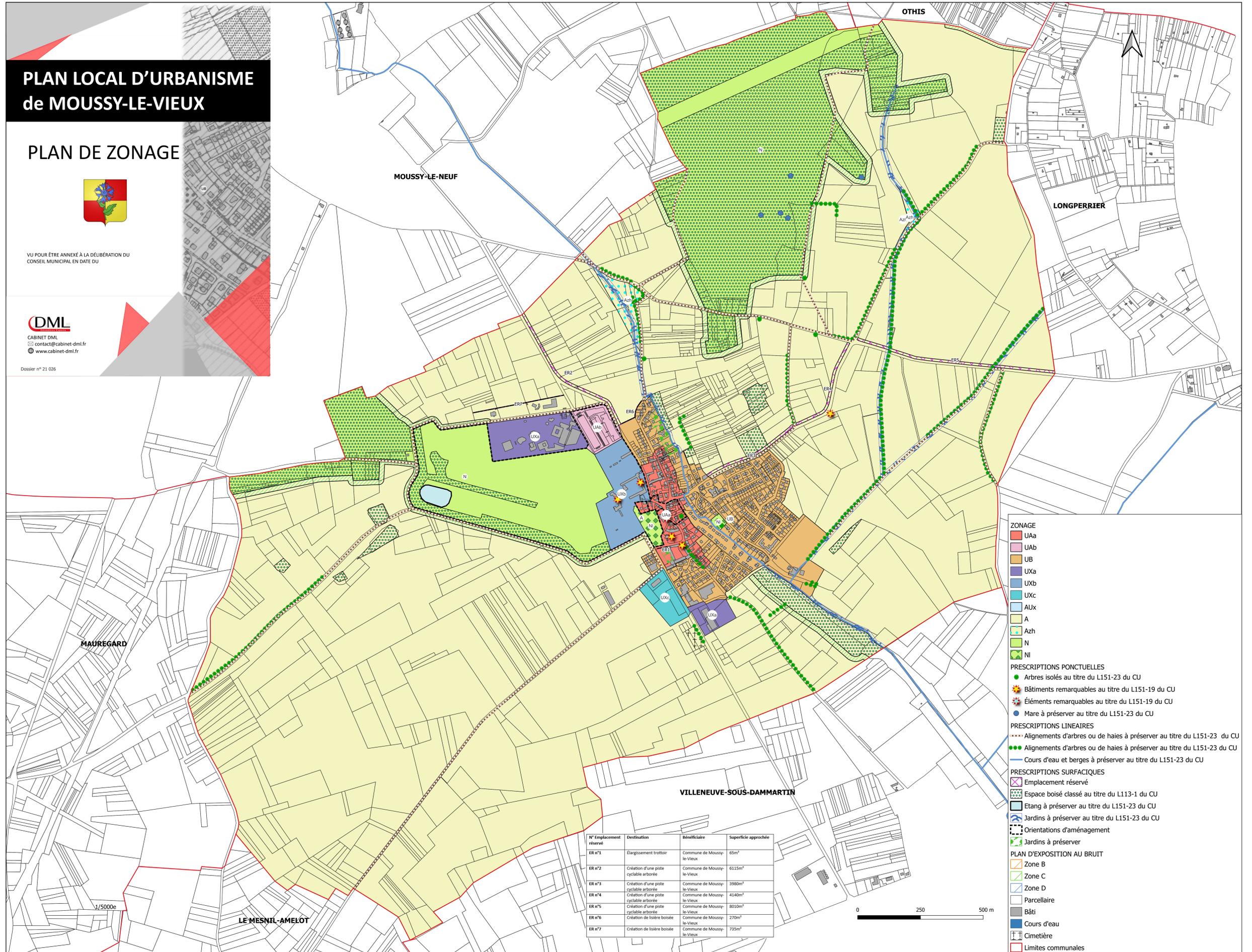


VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU



CABINET DML
contact@cabinet-dml.fr
www.cabinet-dml.fr

Dossier n° 21 026



N° Emplacement réservé	Destination	Bénéficiaire	Superficie approchée
ER n°1	Élargissement trottoir	Commune de Moussy-le-Vieux	65m ²
ER n°2	Création d'une piste cyclable arborée	Commune de Moussy-le-Vieux	6115m ²
ER n°3	Création d'une piste cyclable arborée	Commune de Moussy-le-Vieux	3980m ²
ER n°4	Création d'une piste cyclable arborée	Commune de Moussy-le-Vieux	4140m ²
ER n°5	Création d'une piste cyclable arborée	Commune de Moussy-le-Vieux	8010m ²
ER n°6	Création de lièzière boisée	Commune de Moussy-le-Vieux	270m ²
ER n°7	Création de lièzière boisée	Commune de Moussy-le-Vieux	735m ²

- ZONAGE**
- UAa
 - UAb
 - UB
 - UXa
 - UXb
 - UXc
 - AUx
 - A
 - Azh
 - N
 - NI
- PRESCRIPTIONS PONCTUELLES**
- Arbres isolés au titre du L151-23 du CU
 - Bâtiments remarquables au titre du L151-19 du CU
 - Éléments remarquables au titre du L151-19 du CU
 - Mare à préserver au titre du L151-23 du CU
- PRESCRIPTIONS LINEAIRES**
- Alignements d'arbres ou de haies à préserver au titre du L151-23 du CU
 - Alignements d'arbres ou de haies à préserver au titre du L151-23 du CU
 - Cours d'eau et berges à préserver au titre du L151-23 du CU
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
- Emplacement réservé
 - Espace boisé classé au titre du L113-1 du CU
 - Etang à préserver au titre du L151-23 du CU
 - Jardins à préserver au titre du L151-23 du CU
 - Orientations d'aménagement
 - Jardins à préserver
- PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT**
- Zone B
 - Zone C
 - Zone D
- Parcelle
Bâti
Cours d'eau
Cimetière
Limites communales